

Paris, le 16 janvier 2015

**L'innovation et le soutien aux entreprises françaises :
une priorité pour la BEI et les banques françaises
2,1 milliards d'euros mobilisés en 2014**

A l'heure où le groupe BEI développe le programme Innovfin en Europe, l'innovation et le soutien aux entreprises sont plus que jamais une priorité pour la Banque européenne d'investissement (BEI). En partenariat avec les banques françaises, la BEI a consacré, en 2014, 2,1 milliards d'euros à cette priorité nationale et européenne. Une mobilisation sans précédent qui se poursuivra en particulier, dès 2015, à travers le Plan Juncker pour stimuler la croissance et relancer l'emploi.

« Le financement de l'économie et notamment des PME, est la première priorité stratégique des banques françaises. Dans ce contexte, le modèle universel de proximité des banques françaises est un atout important », a indiqué Marie-Anne Barbat-Layani, directrice générale de la FBF.

« La BEI a comme priorité de répondre aux besoins des entreprises avec des produits adaptés et innovants. En 2014, forte de son partenariat avec les banques françaises, sa mobilisation au service de la croissance et de l'emploi a porté ses fruits. Et nous amplifierons cet effort en 2015 grâce aux instruments complémentaires mis en œuvre dans le cadre du Plan Juncker. La BEI est résolument tournée vers l'avenir, elle a le souci de constamment faire évoluer son action pour accompagner les mutations économiques », a commenté pour sa part Philippe de Fontaine Vive, Vice-Président de la BEI.

Le soutien aux PME-TPE a été un axe fort du partenariat avec les banques françaises en 2014. Après un premier accord de financement et de garantie signé en 2013, le Fonds européen d'investissement (FEI) et Bpifrance ont également conclu en décembre 2014 un

protocole d'accord pour favoriser la mobilisation d'investissements en fonds propres au service de la croissance des PME et ETI françaises. Les deux institutions visent un potentiel de co-investissement compris entre 500 et 600 millions d'euros sur 4 ans dans les fonds français de capital investissement ayant pour principale cible les PME et les ETI françaises.

L'innovation, avec le développement de projets et de produits innovants a également été au cœur du partenariat avec les banques françaises. 2014 a été l'année du lancement du dispositif « InnovFin – Financement européen de l'innovation », qui bénéficie de l'appui financier de l'Union européenne au titre des instruments financiers liés à l'initiative Horizon 2020. Le volet « Financement de la croissance des ETI » du dispositif InnovFin est spécialement destiné à améliorer l'accès aux financements pour les projets de recherche et d'innovation réalisés dans l'Union européenne par des PME et des entreprises de taille intermédiaire (ETI).

2014 a été l'année d'une forte mobilisation de la BEI et des banques françaises au service de projets structurants, par exemple pour le déploiement du Très Haut Débit avec un investissement global de 750 millions d'euros. Ce financement permettra aux collectivités territoriales de mettre en œuvre les investissements nécessaires à l'accès au THD des zones rurales ou à faible densité de population, tout en bénéficiant de conditions financières avantageuses grâce à la notation triple A de la BEI. Des accords de financement avec les principales banques françaises ont été signés à Bercy le 19 décembre 2014 en présence des ministres Michel Sapin et Emmanuel Macron et de la Secrétaire d'Etat chargée du numérique, Axelle Lemaire.

Contacts presse :

BEI : Anne-Cécile Auguin – auguin@eib.org - +352 621 36 19 48

FBF : Colette Cova - ccova@fbf.fr - 01 48 00 50 07

Informations générales

Banque européenne d'investissement

La Banque européenne d'investissement (BEI), dont les actionnaires sont les États membres de l'Union européenne (UE), est l'institution de financement à long terme de l'UE. Elle met à disposition des financements à long terme destinés à appuyer des investissements de qualité afin de contribuer à la réalisation des grands objectifs de l'UE. www.bei.org

FBF

La Fédération Bancaire Française (FBF) est l'association professionnelle, qui représente les banques en France. Les 390 banques adhérentes à la FBF comptent 371 000 collaborateurs.

Produits financiers InnovFin

Dans le cadre de l'initiative Horizon 2020, le nouveau programme de recherche de l'UE pour 2014-2020, la Commission européenne et le Groupe Banque européenne d'investissement (BEI et FEI) ont lancé une nouvelle génération d'instruments financiers et de services de conseil qui doivent faciliter l'accès au crédit pour les entreprises innovantes. Au cours des sept prochaines années, le dispositif « InnovFin – Financement européen de l'innovation » offrira une série de produits sur mesure qui permettront de mettre à disposition plus de 24 milliards d'EUR de financements à l'appui de projets de recherche et d'innovation (R-I) menés par des entreprises de petite, moyenne et grande dimension et par les promoteurs d'infrastructures de recherche. Ces financements devraient permettre de mobiliser, au total, jusqu'à 48 milliards d'EUR d'investissements dans la recherche et l'innovation.

Le dispositif InnovFin s'inspire du succès du Mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR) mis en place au titre du septième programme-cadre de recherche et de développement technologique de l'UE (7^e PC), qui a financé 114 projets de R-I pour un montant de l'ordre de 11,3 milliards d'EUR et fourni en outre des garanties sur prêts d'une valeur de plus de 1,4 milliard d'EUR.

Les produits financiers InnovFin, qui seront couverts par des fonds réservés à cette fin dans le cadre d'Horizon 2020 et par le groupe BEI, seront déployés à l'appui d'activités de R-I, qui sont, par nature, plus risquées et plus difficiles à évaluer que des investissements classiques, et pour lesquelles il est souvent difficile d'accéder à un financement. Tous sont des instruments qui reposent sur la demande et qui ne font l'objet d'aucune répartition préalable entre secteurs, pays ou régions. Les entreprises et autres entités situées dans les États membres de l'UE et dans les pays associés au titre de l'initiative Horizon 2020 seront admissibles en qualité de bénéficiaires finals. Ces instruments de dette seront complétés prochainement par une série d'instruments participatifs gérés par le FEI.

Le volet « Financement de la croissance des ETI » propose des financements à long terme de premier rang et des prêts subordonnés ou mezzanine de 7,5 à 25 millions d'EUR aux grandes entreprises de taille intermédiaire (employant jusqu'à 3 000 personnes), aux petites ETI et aux PME innovantes.